

3 Actions et réflexions portées par l'association sur le champ judiciaire et en matière d'accompagnement et de prise en charge des publics sous main de justice

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) l'Hermitage</p> <p>(Agrément et convention DDASS)</p> <p>Financement : Dotation globale</p> <p>Moyens humains : 4 ETP (un chef de service, deux éducateurs spécialisés et une assistance sociale)</p>	<p>Public majeur (hommes et femmes) sortant de prison, en aménagement de peine (courtes ou longues peines en placement extérieur probatoire à une libération conditionnelle, libération conditionnelle) ou sous main de justice (contrôle judiciaire, sursis mise à l'épreuve)</p> <p>Les personnes sont en majorité originaires de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise et de la Maison Centrale de Poissy</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15 places dont <ul style="list-style-type: none"> ➤ 11 places en hébergement en studios ➤ 4 prises en charge de type milieu ouvert (personnes qui ont un domicile) 	<p>Accompagnement psycho-socio-éducatif global et individualisé sur une période de 3 mois à 2 ans.</p> <p>Protocoles de travail avec le service socio-judiciaire de l'association lorsque les personnes sont en placement extérieur (PE) probatoire à une libération conditionnelle (LC)</p>	<p>Sur 2011 : Projet d'extension à 19 places avec la création de 4 places d'hébergement (semi collectif) qui s'adresseront à des personnes âgées sortant de longues peines (réflexion en cours sur le rattachement de ces places à une maison relais gérée par une autre association),</p>	<p>Une formation de 3 jours animée par un psychosociologue chercheur de l'université de Nantes (qui intervient depuis plusieurs années à Citoyens et Justice) réunie l'ensemble des travailleurs sociaux du pôle justice de l'association autour de plusieurs thématiques liées à la prise en charge des publics sous main de justice : insertion, autonomie, rapport à la loi...</p> <p>Ces thématiques sont abordées sous les angles de l'aide à l'élaboration du projet associatif et de l'approche conceptuelle actualisée.</p> <p>Une recherche action sur la libération conditionnelle sera menée sur le CHRS Hermitage sur le dernier trimestre de l'année 2010.</p>	<p>En interne d'ESPERER 95</p> <p>Les travaux de la commission nationale post sentencielle de la fédération Citoyens et Justice</p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Dispositif d'accompagnement vers et dans le logement autonome et adapté des personnes sortants de prison ou en aménagement de peine (SAV logement)</p> <p>(Rattachement au CHRS l'Hermitage)</p> <p>Financement : subvention DDASS</p> <p>Moyens humains : 2 ETP (une assistante sociale et une CESF) Supervision de l'action par l'assistante sociale du CHRS (correspondante logement au sein de l'association)</p>	<p>Public majeur sous main de justice suivis par les associations ESPERER 95, ARS, CPCV et le SPIP du Val d'Oise susceptibles d'accéder à un logement autonome ou adapté (FJT, résidence sociale, maison relais...) mais éprouvant des difficultés importantes rendant problématiques leur relogement sans un accompagnement social adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque travailleur social assure un suivi de 20 ménages chacun. 	<p>L'accompagnement débute dès l'entrée voire en amont de l'entrée dans le logement pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois.</p> <p>Contenu de l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ préparation de l'entrée dans les lieux par la sécurisation du rapport locatif, ➤ assurer un accompagnement sur l'aspect occupationnel du logement (établissement d'un budget, installation matérielle, travail sur les règles d'habitation...) ➤ etc... 			

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Service post-sentenciel (Convention régionale avec l'AP)</p> <p>1. Activité de placement extérieur sur le département du Val d'Oise (juridiction de Pontoise)</p> <p>Financement : Prix de journée de l'Administration Pénitentiaire, le FIPD, Conseil régional, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise</p> <p>Moyens humains: 7 ETP (une chef de service, une secrétaire, quatre éducateurs spécialisés, une psychologue, un agent d'entretien)</p>	<p>Public majeur (hommes et femmes) pouvant bénéficier d'une mesure de placement extérieur comme modalité d'aménagement de peine conformément aux articles D.136, D.723-15 et D.723-20 à D.723-28 du code de procédure pénal. Les personnes sont prioritairement orientées par le SPIP et la MAVO du Val d'Oise. Elles sont originaires de l'ensemble des établissements pénitentiaires pour les demandes de PE probatoire à une LC (Maison centrale de Poissy, Centre de détention de Liancourt...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 28 à 30 places réparties en hébergements individuels ou collectifs. • Les candidatures sont instruites en maison d'arrêt. 	<p>Prise en charge psycho-socio-éducative individualisée sur la période de l'aménagement de peine qui s'inscrit dans le cadre d'un mandat global confié à l'association.</p> <p>Protocoles avec des centres de soins pour toxicomanes. Mise en œuvre de l'obligation de soins...</p>		<p>Sur la mesure de placement extérieur :</p> <p>Travaux engagés sur 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ réactualisation du guide méthodologique, ➤ mise en place de commissions régionales post-sentencielles, ➤ embauche d'un chargé de mission aux fins d'accompagner les adhérents qui s'engagent sur la mesure du PE, ➤ mise en place du partenariat avec SIGES sur la construction d'un véritable dispositif d'insertion entre le dedans et le dehors de la prison, ➤ poursuite de la mission recherche évaluation avec la production d'un guide et d'indicateurs d'évaluation communs avec l'AP, ➤ redéfinition avec l'AP de la contractualisation des relations avec les associations et des missions respectives 	<p>Les travaux de la commission nationale permanente post-sentencielle de la Fédération Citoyens et Justice</p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives		Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
						des CIP et des travailleurs sociaux.	

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p><u>2. Activité de placement extérieur sur le département des Yvelines (juridiction de Versailles)</u></p> <p><u>Financement :</u> Prix de journée de l'Administration Pénitentiaire, le SPIP</p> <p><u>Moyens humains :</u> 1 ETP (coordinateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Même typologie des publics ➤ Personnes originaires du SPIP des Yvelines et de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>12 à 15 places</u> réparties sur le département des Yvelines 	<p>L'association va essayer de réunir sur le 78 les conditions requises à la conduite du même type de prise en charge que sur le 95 (prospection du réseau associatif, passage de conventions...) aux fins d'une prise en charge individualisée</p>	<p><u>Sur 2010 :</u> Passer de la phase d'expérimentation à une phase de structuration d'une antenne PE sur le 78 (installation de la structure administrative, location d'appartements...)</p>	<p><u>Sur la mesure de placement sous surveillance électronique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ définition de l'accompagnement à mettre en œuvre sur cette mesure. <p><u>Sur la libération conditionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ébauche de la même méthodologie que sur la mesure de placement extérieur. <p><u>Travaux qui vont être engagés sur la période 2010- 2011 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ conduite d'une recherche action, production d'un documentaire sur les longues peines, mise en place d'un groupe de travail (associations, AP, ANJAP) pour élaborer un guide méthodologique. 	

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p><u>POLE JUSTICE</u> <u>Service post-sentenciel</u></p> <p><u>Dispositif "Détenu Libérable Sans Aménagement de Peine" (DLSAP)</u> (Convention avec le SPIP 95)</p> <p><u>Financement :</u> SPIP du Val d'Oise</p> <p><u>Moyens humains:</u> Un salarié du placement extérieur est référent du dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public majeur sortant d'incarcération sans aucune solution d'hébergement. ➤ Les personnes sont orientées par le SPIP aux fins de leur éviter une sortie sèche de prison 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>2 places</u> d'hébergement dans des foyers / hébergement 	Assurer un suivi social lié à l'hébergement sur une période de 3 semaines (renouvelable une fois) qui s'organise autour de l'installation et l'occupation dans l'hébergement, l'ouverture des droits, l'élection de domicile, l'orientation vers le service emploi de l'association...		<p><u>Sur les 4 mesures d'aménagement de peine PE- PSE - Semi liberté et Libération conditionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduite d'une mission de recherche évaluation <p><u>La commission régionale réunit les associations adhérentes de l'Ile de France qui gèrent une activité de placement extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ses travaux portent sur la réalisation d'outils communs : livret d'accueil... et le partage des pratiques. C'est l'instance interlocutrice de la direction régionale de l'AP. 	<p><u>CLSPD Intercommunal de Cergy Pontoise</u></p> <p><u>La Délégation Régionale d'Ile de France Citoyens et Justice</u></p> <p><u>Sa commission régionale post-sentencielle</u></p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p><u>OLE JUSTICE Service pré-sentenciel</u></p> <p><u>Dispositif socio-judiciaire de prévention de la récidive en direction des auteurs de violences conjugales</u></p> <p><u>Financement:</u> Le FIPD, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Conseil général</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <p>≈1 ETP (un psychologue,</p> <p>une intervenante socio-judiciaire du service pré-sentenciel et un agent d'accueil)</p>	<p>➤ Auteurs de violences conjugales sous main de justice orientées dans le cadre des mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif ordonné, de sursis mis à l'épreuve et de placement à l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux fins de mieux adapter ses réponses aux orientations pénales fixées en début de l'année 2010 en matière de lutte contre les violences conjugales, l'association a reconfiguré son action GRAVC en 2 actions collectives distinctes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ un module collectif mensuel d'éducation et de prévention contre les violences conjugales ➤ un module collectif trimestriel de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales. • Mise en place d'un COPIL avec la présence des JAP, du Parquet, de l'Association <i>du côté des femmes</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modules courts se déroulent sur quatre séquences <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre des repères légaux et éducatifs, favoriser la détection par les participants des situations ou contextes déclencheurs de violences. <ul style="list-style-type: none"> • Les modules longs se déroulent sur sept séquences. <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'action vise à responsabiliser les auteurs et à amorcer une introspection nécessaire à la dynamique de changement chez chaque participant. 		<p><u>L'association participe au groupe de travail national</u> qui initie une réflexion avec les autres associations du réseau qui mettent en place des accompagnements spécifiques aux fins d'élaborer un référentiel (références théoriques, sens déontologie, modalités d'intervention...)</p>	<p><u>Fédération Citoyens et Justice</u></p> <p><u>Groupe de travail national sur les violences dans le couple de la fédération Citoyens et Justice</u></p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives		Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Service pré-sentenciel</p> <p>Hébergement des hommes auteurs de violences conjugales éloignés du domicile conjugal par décision judiciaire</p> <p>Financement : Hébergement d'urgence</p> <p>Moyens humains : L'équipe de l'Hôtel social de l'association</p>	<p>➤ Les personnes sont obligatoirement orientées par un délégué du procureur dans le cadre d'un rappel à la loi ou placées sous contrôle judiciaire par un juge de la liberté et de la détention, un juge d'instruction... (la mesure étant exercée par l'association) ou orientées par un délégué du procureur dans le cadre d'un rappel à la loi.</p>	<p>2 places d'hébergement dans une structure collective de l'association (Hôtel social des Carrières) pour une durée d'hébergement de 15 jours à un mois</p>					

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Service pré-sentenciel Le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE)</p> <p>(Habilitation de l'association par la Cour d'Appel de Versailles)</p> <p>Financement : Cour d'Appel de Versailles (financement par mesure / frais de justice)</p> <p>Moyens humains : 3 ETP (trois intervenants socio-judiciaires de formation psychologue)</p>	<p>➤ Personnes majeures ou mineurs confiées à l'association dans le cadre d'une ordonnance de contrôle judiciaire par le Juge de la liberté et de la détention, le Juge d'instruction, le tribunal correctionnel</p> <p>Les obligations et interdictions sont mentionnées par le magistrat dans l'ordonnance</p>	<p>➤ Les contrôleurs judiciaires du service Socio-judiciaire procèdent à des convocations avec une fréquence adaptée selon la situation sur le service. L'intervenant socio-judiciaire est un tiers entre l'institution judiciaire et la personne. Il veille au respect des obligations et interdictions, mais il explicite aussi les décisions judiciaires afin qu'elles soient compréhensibles et donc légitimes.</p> <p>➤ Un protocole a été signé à la mi 2008 entre l'association et les chefs de juridiction pour à nouveau promouvoir la mesure de contrôle judiciaire et la rendre plus efficiente. Il a pour objet de renforcer le début et le contenu de l'accompagnement (orientation dans les huit jours vers un psychologue, mise en œuvre de l'obligation de soins...) et permettre une meilleure réactivité aux événements survenus de la part du contrôleur et du magistrat.</p>	<p>➤ L'accompagnement peut être social, éducatif et/ou psychologique.</p> <p>Il vise à prévenir la récidive, éviter l'exclusion sociale et restaurer du lien social, favoriser l'écoute, préparer le mis en cause à la sanction qu'il encourt pour lui sonner sens et à assumer l'entière responsabilité de ses actes notamment à l'égard de la victime, éclairer le tribunal sur la personne qu'il doit juger aux fins d'une meilleure individualisation de la peine, réinscrire les personnes dans les dispositifs de droit commun...</p> <p>L'intervenant socio-judiciaire est le garant de la continuité et de la cohérence des actions entreprises</p>		<p>Les schémas d'intervention des associations conventionnées du secteur pénal, la réforme financière des mesures alternatives aux poursuites, la démarche de professionnalisation des intervenants socio-judiciaires, la réforme de la justice des mineurs, la réforme de la carte judiciaire, la place de la victime dans les mesures socio-judiciaires, les violences au sein de groupes ressources référents de l'ensemble des mesures pré-sentencielles (enquêtes de personnalité, contrôle judiciaire, médiation pénale..) post-sentencielles (placement extérieur, sursis mis à l'épreuve...), mineurs (réparation pénale mineure...), l'évaluation des mesures socio-judiciaires...</p>	<p><u>Le conseil d'administration et le bureau de la fédération Citoyens et Justice (fédération des associations socio-judiciaires)</u> dont l'association est administrateur.</p> <p>La présence de l'association au bureau s'est faite implicitement au titre de sa fonction de délégué régional Ile de France, et de sa présidence et co-animation de la commission nationale permanente post-sentencielle.</p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Service pré-sentenciel L'enquête de personnalité</p> <p>(Habilitation de l'association par la Cour d'Appel de Versailles)</p> <p>Financement : Cour d'Appel de Versailles (financement par mesure / frais de justice)</p> <p>Moyens humains : 3 ETP (trois intervenants socio-judiciaires de formation psychologue) (même intervenants que pour le CJSE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les justiciables concernés : Cette mesure peut être ordonnée indistinctement selon que la personne est majeure ou mineure. • L'association peut être mandatée pour 2 types d'enquête : <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'enquête de personnalité auprès de l'auteur. En matière criminelle, cette enquête est obligatoire pour la personne mise en examen. En matière délictuelle, l'enquête reste facultative pour l'auteur présumé de l'infraction. ➢ L'enquête auprès de la victime. Dans tous les cas cette enquête reste facultative auprès des victimes d'infractions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Les enquêteurs de personnalité du service Socio-judiciaire rencontrent les personnes concernées par l'enquête et les interrogent sur leur histoire, leur situation, leur personnalité et leur rapport avec les faits. Ils sont également amenés à rencontrer l'entourage des personnes concernées. En matière correctionnelle, l'enquête de personnalité consiste uniquement en un rapport écrit, alors qu'en matière criminelle, l'enquêteur pourra être amené à témoigner devant la cour d'assises. Le rapport comporte des informations sur : l'histoire familiale et personnelle, la situation matérielle, le rapport aux faits, une synthèse... 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Les objectifs de la mesure : <p>Dans le cadre d'une enquête auprès de l'auteur, aider le juge d'instruction à prendre une décision par rapport à la personne (mise en libération, maintien en détention, CJSE, obligation de soins...)</p> <p>Dans le cadre d'une enquête auprès de la victime, aider le tribunal ou la cour d'assises à individualiser la sanction appliquée à la personne condamnée ou à faciliter la réparation de la victime.</p>		<p>L'enquête de personnalité, le traitement des auteurs de violences conjugales, la mise en œuvre de l'obligation de soins, le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance et le projet de loi réformant la protection de l'enfance...</p> <p>Deux plaquettes régionales communes aux associations de l'Ile de France ont été réalisées en 2009 : une sur l'enquête de personnalité et l'autre sur le contrôle judiciaire socio-éducatif.</p>	<p>La délégation régionale Ile de France de Citoyens et Justice</p> <p>La fonction d'association déléguée régionale consiste à : animer le travail en région, préparer les réunions (interventions...), être en contact permanent avec les magistrats délégués à la politique associative des cours d'appels, fédérer des positions et des orientations de travail communes en région, ce, en adéquation avec la fédération, être une courroie de transmission entre le CA et les associations adhérentes, faire remonter les difficultés du terrain, analyser les différentes politiques pénales des juridictions, jouer un rôle de médiation dans les situations de concurrence, relayer les enquêtes de la fédération (point sur l'activité des associations sur différentes périodes...), être en appui technique des associations (aide à la professionnalisation), instruire les nouvelles adhésions pour les présenter en CA, rédiger un bilan pour l'AG de la fédération...</p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>POLE JUSTICE Service post-sentenciel</p> <p>Le sursis avec mise à l'épreuve (SME) Service Socio-judiciaire (habilitation de l'association par la Cour d'Appel de Versailles)</p> <p>Financement Cour d'Appel de Versailles (financement par mesure / frais de justice)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Public majeur condamné • Lorsqu'une condamnation est assortie du sursis avec mise à l'épreuve, la personne condamnée est placée sous le contrôle du juge de l'application des peines dans le ressort duquel il a sa résidence habituelle. Au cours du délai d'épreuve, la personne doit satisfaire à l'ensemble des mesures prévues et à celles des obligations particulières données par la décision de condamnation ou prises par le JAP. Ce dernier peut confier à toute personne qualifiée l'exécution de la mesure de contrôle et d'aide et des obligations imposées à la personne condamnée. <p>L'article 471 du CCP prévoit que les associations peuvent exercer un SME à la suite d'un contrôle judiciaire socio-éducatif</p>	<p>➢ Les intervenants socio-judiciaires procèdent à des convocations avec une fréquence adaptée selon la situation des personnes, les obligations données à la personne et en référence à un protocole d'intervention qui a été établi avec les magistrats de l'application des peines.</p>	<p>➢ L'objectif clairement annoncé de cette disposition est avant tout de favoriser la continuité de l'action initiée dans le cadre du contrôle judiciaire socio-éducatif (qu'il s'agisse d'une procédure de comparution immédiate, d'une convocation par procès verbal ou d'une affaire ayant fait l'objet d'une information) et d'assurer ainsi une poursuite sans interruption de la mesure d'accompagnement du justiciable (insertion, soins...) et de protection des victimes (interdiction de rencontre, éloignement du domicile...)</p> <p>L'enchaînement : contrôle judiciaire court → jugement → prononcé d'un SME, va notamment permettre une plus grande efficacité dans l'orientation vers le dispositif de responsabilisation des auteurs de violences conjugales. L'addition d'un CJSE de deux à trois mois auquel s'ajoute un SME de 6 à 12 mois, laisse une période plus importante pour projeter l'inscription des auteurs de violences conjugales sur un des groupes de responsabilisation, sans avoir comme par le passé, des listes d'attente sur plusieurs mois. Encore plus en matière des violences conjugales, il est essentiel que la réponse et le traitement judiciaire soient rapides.</p>	<p>Sur 2010 :</p> <p>Les réponses apportées par l'association (qui favorisent une prise en charge globale des auteurs) vont tout à fait dans le sens des orientations pénales (contenues dans la note pénale du parquet) de la juridiction en matière de lutte contre les violences conjugales.</p>	<p>Sur le sursis mise à l'épreuve (SME) :</p> <p>Une fiche signalétique et un référentiel ont été réalisés sur l'année 2009. Le référentiel sera étayé par l'expérience et les pratiques associatives du réseau. L'association qui a été la première du réseau a investi cette mesure intervient dans les formations organisées par la fédération.</p>	<p>Dans le cadre de la fédération Citoyens et Justice et des travaux menés par la commission nationale post-sentencielle et le groupe mesures.</p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p><u>POLE JUSTICE</u> <u>Service post-sentenciel</u></p> <p><u>La mise à exécution d'une peine de travail d'intérêt général</u></p> <p><u>Moyens humains :</u> Un encadrant technique</p> <p><u>Financement</u> Le conseil général, le FIPD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Public majeur</u> condamné à une peine de travail d'intérêt général (à titre de peine principale ou en complément d'une peine d'emprisonnement avec sursis) confié par le SPIP à l'association 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'association est habilitée par la juridiction pour la création de 6 postes.</u> • Il s'agit de faire effectuer à la personne condamnée une activité utile pour le société avec une dimension réparatrice, tout en lui permettant d'éviter les effets désocialisants d'une incarcération. • <u>Le travail d'intérêt général tend vers trois objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sanctionner le condamné en lui faisant effectuer, dans une démarche réparatrice, une activité au profit de la collectivité, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles, ➤ permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée, dès lors qu'elle ne s'avère pas indispensable eu égard à la personnalité du condamné et à la gravité des faits qui lui sont reprochés, • impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés. 			Participation aux travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	<u>CLSPD intercommunal de Cergy pontoise</u>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p><u>Service AISE (emploi / insertion)</u></p> <p><u>Financement :</u> SPIP du Val d'Oise, Conseil régional, ASI, Caisse d'épargne (PELS), prestations.</p> <p><u>Moyens humains :</u> 3 ETP (une chef de service, un conseiller d'insertion professionnelle et une animatrice de formation linguistique et savoirs de base)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout public avec une priorité donnée aux publics sous main de justice pris en charge par ESPERER 95, le SPIP et le CSST Dune, et à l'expérimentation et l'innovation de réponses spécifiques à apporter à ce public 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce service propose à travers ses différents pôles : <ul style="list-style-type: none"> ➢ plate-forme emploi, ➢ redynamisation, ➢ contact entreprise. • Plusieurs prestations : suivi individuel renforcé, atelier linguistique, atelier de recherche d'emploi, atelier de développement personnel et image de soi, l'AFPS... 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs prioritaires du service: <ul style="list-style-type: none"> ➢ Améliorer l'accueil et la prise en charge des publics, développer la mise en place de moyens pédagogiques diversifiés et adaptés au public accueilli, créer des sas d'insertion contribuant à l'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi continu et lisible pour les personnes les plus éloignées de l'emploi... 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur 2010 : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le partenariat développé avec SIGES va permettre la construction d'un dispositif d'insertion entre le dedans et le dehors de la maison d'arrêt. Le service AISE pourra notamment s'inscrire sur la mise en place de formations. 		

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p><u>Le chantier d'insertion permanent d'espaces verts</u></p> <p>(Agrément par la DDTEFP)</p> <p><u>Financement :</u> SPIP du Val d'Oise, Conseil régional, DDTE, le FIPD, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Ville de Cergy</p> <p><u>Moyens humains :</u> 8 ETP (deux encadrants techniques et six salariés en CAE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le chantier d'insertion s'adresse à des personnes condamnées effectuant après décision des juges de l'application des peines, leur peine ou fin de peine dans le cadre d'un aménagement soit en placement extérieur individualisé, soit en placement sous surveillance électronique : certaines étant très éloignées de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion du chantier est assurée par ESPERER 95 et l'action est co-pilotée avec le SPIP en partenariat étroit avec le CSST Dune et la ville de Cergy. Le chantier est conduit par deux encadrants techniques (dont un encadrant coordinateur) en lien constant avec les services de la ville qui planifient et supervisent les interventions sur les différents sites. La régulation et la conduite du dispositif s'organisent dans le cadre d'une commission technique de coordination et d'admission qui a lieu toutes les 3 semaines. L'accompagnement socio-professionnel est assuré par le service emploi/insertion de l'association. 	<ul style="list-style-type: none"> La vocation première du chantier est l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui rencontrent des difficultés d'ordre professionnel, matériel, social ou de santé, et son corollaire: la prévention de la récidive. <u>Objectifs visés :</u> <ul style="list-style-type: none"> la resocialisation au travers d'une situation de travail, travailler en équipe, réaliser des travaux d'utilité collective et visible par tous, retrouver confiance en soi, acquérir des apprentissages... L'activité professionnelle vient étayer l'accompagnement socio-éducatif exercé par les travailleurs sociaux sur l'ensemble des volets de la prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> le contrat de soins, le travail éducatif, le suivi psychologique, l'organisation de la vie quotidienne... 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Sur 2010 :</u> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de personnes accueillies sur le chantier va passer de 6 à 8 et les heures de travail de 20 à 24 heures. Un certain nombre de pistes sont à l'étude pour accroître les interventions et les compétences du chantier (mairie de Courdimanche, CACP...) sur la réhabilitation d'espaces protégés, 	<p>L'association participe aux travaux de la commission nationale de travail "personnes placées sous main de justice"</p>	<p><u>Le réseau régional et national de Chantier Ecole</u></p>

Activité	Public bénéficiaire et origine	Structuration	Contenu de l'accompagnement ou de la prise en charge ou objectifs de la mesure	Perspectives	Nature et contenu de la réflexion	Cadre dans lequel s'inscrit la réflexion
<p>Assesseur de la Chambre de l'Application des peines de la Cour d'Appel de Versailles au titre d'une association de réinsertion des condamnés</p> <p>Financement : Mémoire lié au remboursement d'honoraires</p> <p>Moyens humains : L'association est représentée par son directeur général</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'article 161 du Code de Procédure Pénale indique que les décisions du juge de l'application des peines et du tribunal de l'application des peines peuvent être attaquées par voie d'appel. • L'article 112.13 précise que l'appel des jugements est alors porté devant la chambre de l'application des peines de la cour d'appel et précise que cette chambre est composée outre le président et deux conseillers assesseurs, d'un responsable d'une association de réinsertion et d'un responsable d'une association d'aide aux victimes 	<p>La chambre qui se réunit tous les mois et demi examine les dossiers des appelants représentés par leurs avocats et/ou procèdent par visio-conférence à l'audition des personnes détenues</p>	<p>La chambre étudie les appels sur différents types de dossiers : relèvement de la période de sureté, rejet de la libération conditionnelle, les suspensions de peines pour raisons médicales</p>			

Document réactualisé en mai 2010